

Colloque : les enjeux de la nouvelle intercommunalité**Jeudi 27 septembre 2001, Faculté de Droit****Intervention introductive**

Mesdames, Messieurs,

L'Observatoire Social de l'Intercommunalité en Champagne Ardenne est heureux de vous accueillir dans cet amphi de la Faculté de Droit de Reims.

Vous êtes ainsi plus de deux cents à avoir répondu favorablement à notre invitation.

Ensemble nous allons tenter d'appréhender l'intercommunalité dans ses multiples dimensions :

- Juridiques
- Politiques
- Economiques
- Humaines
- Fiscales et financières
- Sociales

Comme vous le savez, l'OSICA a été créé au début de cette année autour de trois missions :

1. l'étude et la recherche sur l'intercommunalité : en cours de réalisation un livre blanc
2. la production et la diffusion d'informations sur cette question : lettre à votre disposition, n° special transformation du District de Reims en Communauté
3. la formation sur cette thématique : 5 journées d'études + de 100 personnes (territoriaux, fonctionnaire d'Etat, enseignants, salariés du privé
 - point sur les communaux de Reims : attestation de formation
 - cahier à votre disposition + fiche d'évaluation pour la prochaine fois mieux répondre à vos attentes.

Ceci dit, la Philosophie qui anime notre activité repose sur une conception de l'intercommunalité qui est la suivante.

L'intercommunalité est un moyen de répondre plus efficacement aux besoins des populations grâce à la mutualisation des moyens humains, matériels et financiers des collectivités locales.

Cette mutualisation est l'occasion d'étendre la sphère d'intervention du Service public et de développer ses missions.

L'activité de l'OSICA traduit également notre volonté de contribuer à la défense des agents publics territoriaux et à la promotion d'un service public territorial moderne, efficace et de qualité.

Ce dernier aspect des choses nous rappelle que l'OSICA a été fondé par des syndicalistes CGT en lien avec les structures CGT de Champagne – Ardenne.

J'en profite d'ailleurs pour remercier le Comité Régional CGT de Champagne Ardenne qui nous appuie financièrement, les Unions locales CGT qui nous apportent leur aide logistique ainsi que toutes celles et ceux qui ont rejoint notre association ; Association ouverte au-delà des seuls adhérents de la CGT, ainsi des étudiants notamment de l'UNEF prennent part à notre travail.

Pour en revenir au présent colloque, celui-ci est né d'un constat.

Les enjeux, les implications et les mécanismes induits par les lois Voynet et Chevènement sont assez mal connus que ce soit par la grande majorité des fonctionnaires territoriaux, des élus locaux et des syndicalistes faute de transparence de l'information et d'espace de discussion.

Cela est d'autant plus regrettable que dans notre région, le paysage territorial se modifie rapidement.

Le District de Chalons est devenu une Communauté d'Agglomération en 2000. Et d'ici quelques semaines, le District de Reims deviendra une Communauté de Communes.

Dans le même temps, les initiatives des milieux économiques et sociaux se multiplient.

Le Conseil Economique et Social Régional qui est très bien représenté dans notre assemblée a investi ces questions notamment autour de la thématique de la métropolisation.

Le Centre de Recherche sur la Décentralisation Territoriale de la la Faculté de Droit et Reims Management School ont mené de concert deux études sur le devenir de l'Agglomération rémoise dans une perspective intercommunale. Un des coauteurs de ces études est d'ailleurs ici même présent.

Enfin, le MEDEF de la Marne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay, développent un projet baptisé « Cœur de Champagne », visant à la constitution à terme d'une communauté urbaine regroupant Reims, Chalons et Epernay afin de rendre ce vaste territoire plus compétitif.

A travers ce seul exemple, il est aisé de comprendre que les lois Voynet et Chevènement s'inscrivent dans un processus qui va transformer considérablement le modèle territorial français et par conséquent le service public territorial. In fine, ces lois appellent l'avènement d'une nouvelle société.

Nul n'est censé ignorer la loi dit-on.

Et bien nul ne peut désormais ignorer la nouvelle intercommunalité née en 1999 et qualifiée par Pierre Mauroy de « Révolution intercommunale ».

Aussi, nous nous sommes dit qu'il était nécessaire d'organiser, dans la mesure de nos modestes moyens, un espace de débat, d'échange, et d'information à l'échelle régionale.

Notez toutefois que 10% des participants sont extérieurs à la région : région parisienne et France Comté.

Cet espace nous l'avons organisé en deux temps (trois en comptant le moment convivial que sera le pot de clôture).

Une première table ronde est intitulée : la transformation du modèle territorial français. Simple transformation ou Révolution, la question vous est posée. Mais, je laisse le soin à Claude Chapat membre du bureau du Conseil Economique et Social de Champagne –Ardenne d'en présenter le contenu et les intervenants, avec son talent habituel.

La seconde table ronde animée par Jean-Claude Soyer, Cadre territorial et Secrétaire général de l'UFICT CGT de la Ville de Reims, traitera des conséquences de la mise en œuvre des lois Voynet et Chevènement sur le service public territorial. L'intervention sur le devenir du personnel est, me semble-t-il très attendue par mes 92 collègues rémois, inscrits à ce colloque.

Les intervenants qui se succéderont et que nous remercions avec vigueur, appartiennent à trois catégories qui se complètent:

- représentants d'associations d'élus
- experts
- fonctionnaires territoriaux syndicalistes

Ils vont nous faire bénéficier de leurs connaissances, de leurs analyses et les soumettre à discussion.

En effet, suite à leurs interventions et dans chacune des tables rondes, vous pourrez intervenir, compléter, interroger, contredire, avec pour seule limite le temps, en l'espèce 45 mn.

Durée qui risque d'être frustrante compte-tenu de la richesse de vos interventions qui traduiront votre diversité.

En effet, en regardant de plus près la liste des inscrits à ce colloque nous apercevons un amphibi composé

- ◇ à 56 % de fonctionnaires territoriaux (pour beaucoup de l'agglomération rémoise)
- ◇ à 54% de syndiqués (la CGT étant majoritaire écrasante, mais FO et la CFDT étant également parmi nous)
- ◇ à 13 % des élus locaux et ou membre du CESR

Et si je termine par les élus, c'est pour évoquer la dimension citoyenne de l'intercommunalité à travers une citation d'Alexis de Tocqueville « *les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles sont à la science. Elles la mettent à la portée des peuples et en font goûter l'usage possible en les habituant à s'en servir* ».

Gageons que dans cette citation, le mot intercommunal pourra un jour se substituer à communal un jour prochain.

Avant d'abandonner la parole (ce qui est difficile pour un bavard), je tiens à remercier de nouveau chacun des intervenants mais aussi madame Demarne, chef des services administratifs de la Faculté de Droit qui a permis que ce colloque se tienne dans ces lieux.

D'autant que cet amphi fut la matrice intellectuelle d'un certain nombre d'intervenants du jour (Sabine Bouet, Eric Delaplace et moi-même). Il s'agit donc en quelque sorte pour nous d'un retour aux sources, d'un retour à la maison mère que nous n'avons jamais véritablement quitté.

Mais Place au débat.....

Karim LAKJAA
Président de l'OSICA